

NORDIQ CANADA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants signifient :
 - a) **Athlète** : personne qui participe en tant qu'athlète au sein de Nordiq Canada et qui est assujettie au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) et aux politiques de Nordiq Canada.
 - b) **Renseignements confidentiels** : renseignements personnels sur les participants incluant, sans s'y limiter, l'adresse personnelle, l'adresse courriel, les numéros de téléphone personnels, la date de naissance, les renseignements financiers, les renseignements médicaux et les renseignements concernant la vérification des antécédents. De plus, les *renseignements confidentiels* comprennent également les renseignements qui sont considérés comme la propriété intellectuelle de Nordiq Canada, par exemple des données, des renseignements commerciaux et des secrets commerciaux.
 - c) **Participants** : toutes les catégories de membres individuels et/ou d'inscrits décrites dans les règlements administratifs de Nordiq Canada et qui sont sujettes au CCUMS et aux politiques de Nordiq Canada, ainsi que les personnes employées, sous contrat ou impliquées dans les activités de Nordiq Canada incluant, sans toutefois s'y limiter, les employés, les contractants, les athlètes, les entraîneurs, les instructeurs, les officiels, les bénévoles, les gestionnaires, les administrateurs, les membres des comités, les parents ou tuteurs, les spectateurs et les directeurs ou les dirigeants.
 - d) **Représentant** : toute personne employée par Nordiq Canada ou impliquée dans les activités en son nom. Les représentants comprennent, sans s'y limiter, les membres du personnel, les administrateurs, les directeurs et dirigeants, les membres des comités et les bénévoles de Nordiq Canada.

But

2. Le but de la présente politique est de veiller à la protection des renseignements confidentiels qui sont la propriété de Nordiq Canada.

Portée et application

3. Cette politique s'applique à tous les représentants de Nordiq Canada.
4. Les renseignements confidentiels n'incluent pas les renseignements suivants : nom, titre, adresse professionnelle, numéro de téléphone professionnel ou toute autre information généralement disponible ou qui fait partie du domaine public.
5. Les participants qui publient volontairement ou consentent à la publication de leurs renseignements confidentiels sur un forum public (comme la publication d'une adresse courriel sur un site web) perdent l'attente de confidentialité pour cette information tant qu'elle est disponible publiquement.

Responsabilités

6. Pendant la durée de leur implication/emploi auprès de Nordiq Canada ou en tout temps par la suite, les représentants ne doivent pas révéler, publier, communiquer ou divulguer à quiconque des renseignements confidentiels appris pendant la durée de leur implication/emploi, à moins d'y avoir été expressément autorisés.
7. Les représentants ne doivent pas utiliser, reproduire ou distribuer des renseignements confidentiels sans le consentement écrit de Nordiq Canada.
8. Tous les documents écrits contenant des renseignements confidentiels resteront la propriété de Nordiq Canada et, à la cessation d'emploi ou de l'implication auprès de Nordiq Canada pour n'importe quelle raison

Approuvée par la chef de la direction en décembre 2024
ou à la demande de Nordiq Canada, les représentants devront immédiatement retourner tous les renseignements confidentiels écrits ou tangibles, ainsi que toutes les copies et reproductions et tout autre support contenant des renseignements confidentiels.

Propriété intellectuelle

9. Les droits d'auteur et tous autres droits de propriété intellectuelle pour tous les documents écrits (incluant les documents en format électronique ou publiés sur un site web) et tout autre travail produit en lien avec l'emploi ou l'implication auprès de Nordiq Canada sont détenus exclusivement par Nordiq Canada, qui a le droit d'utiliser, de reproduire ou de distribuer ces documents, en totalité ou en partie, pour tout usage désiré. Nordiq Canada peut accorder à d'autres le droit d'utiliser sa propriété intellectuelle.

Application

10. Toute violation d'une disposition de la présente politique peut faire l'objet d'un recours en justice, la cessation de l'emploi ou du rôle de bénévole, la suspension ou l'expulsion d'un membre ou de sanctions suite à une plainte déposée en vertu de la *Politique sur la discipline et les plaintes*.